

Discours du Conseiller d'Etat, Monsieur Pierre Maudet, chargé du département de la sécurité et de l'économie, lors du compte rendu public de l'activité du pouvoir judiciaire en 2016 du 4 avril 2017

"On entend certaines compositions musicales avec le sentiment artistique que l'auteur a voulu y mettre. D'autre part, on entend rendre par l'orgue de barbarie ces mêmes compositions, mais alors sans expression, sans charme, avec une précision mécanique qui ne procède pas de l'art. Eh bien, la loi est un texte comme la musique; nous avons sans doute des



©Pedro Neto

musiciens parmi nos juges, mais nous avons aussi des orgues de barbarie."

C'est ainsi que s'exprimait deux siècles en arrière Antoine Carteret, lors d'une session du Grand Conseil où il étrillait le fonctionnement de la justice. C'est évidemment un temps aujourd'hui révolu, que d'entendre un Conseiller d'Etat parler ainsi de la justice.

Pourtant, avouons-le d'emblée dans ce prétoire, il est toujours délicat pour le Conseil d'Etat de porter un regard sur l'activité de la justice. Puis, de l'exprimer devant cette même institution judiciaire. Les paramètres sont sensibles et il n'appartient donc pas à l'Exécutif de se prononcer, de commenter, voire de juger les données du rapport d'activité qui nous est présenté aujourd'hui. A plus forte raison dans la cité qui, la première en 1748, il y a 269 ans de cela, a vu publier le fameux traité de Montesquieu consacrant la séparation des pouvoirs comme l'une des prémisses de l'Etat de droit. *De l'esprit des lois* découle en effet cette séparation des pouvoirs qui confie aux autorités, dans leur globalité, la responsabilité collective et néanmoins séquentielle de contribuer à la pacification de la Cité, à la reconnaissance par ses citoyens de la confiance placée dans son institution. Que ce soit

celle chargée de l'élaboration des lois, celle de leur exécution ou encore celle du contrôle de leur application.

En ma qualité de conseiller d'Etat, en charge de la sécurité, et donc à ce titre président de la délégation du Conseil d'Etat au Pouvoir judiciaire, j'aimerais en premier lieu vous transmettre ici les plus cordiaux messages du pouvoir exécutif. Des messages d'autant plus cordiaux que la collaboration est aujourd'hui aussi respectueuse que soutenue et cela sans avoir recours à la médiation ; à plus forte raison en des temps où les processus s'accélèrent et se complexifient. C'est d'ailleurs cette complexification croissante et cette accélération qui mettent chaque année davantage au défi les institutions publiques d'être à la hauteur des attentes des citoyens.

Dans ce contexte, l'enjeu pour les pouvoirs publics réside plus que jamais dans la capacité de créer des conditions propices à la confiance des citoyens. Dans la capacité, par exemple, de matérialiser le principe de transparence des décisions, notamment pour en garantir l'équité. Dans la capacité de les rendre rapidement, pour éviter que ne se développe le sentiment, hélas vite répandu, de manque d'intérêt pour sa cause, voire d'abandon. Dans la capacité enfin d'établir une traçabilité, vocable emprunté au champ lexical très actuel de la consommation, pour se convaincre que l'on fait juste. C'est à cette aune-là que la population peut juger de la qualité de la prestation et éventuellement tenter d'en définir un indice par essence difficilement quantifiable, et donc finalement très subjectif.

C'est à ce prix-là que la société peut tenir ensemble, et que la justice peut tenir lieu de ciment social en délivrant un message de prise au sérieux des affaires individuelles dans un esprit collectif. Cela suppose d'abord une prise de conscience des acteurs du monde judicaire, mais aussi et surtout des efforts constants dont témoigne du reste le compte rendu de ce jour.

Car si le sentiment de justice n'a pas de prix, la justice, elle, a un coût. Et si la justice doit à un moment incarner le ciment de la société, elle ne saurait voir se prolonger abusivement le recours au mastic budgétaire. Ainsi, après avoir bénéficié de progressions notables et consécutives dans le budget de l'Etat - je rappelle ici qu'aucune entité publique n'a vu son budget de fonctionnement autant croître ces dernières années, ainsi que, c'est le lieu de le rappeler, ses revenus - le pouvoir judicaire devrait enfin connaître prochaînement l'augmentation ponctuelle, mais substantielle de son budget d'investissement avec le ravalement de son cœur historique et surtout l'engagement de son chantier le plus

symbolique avec la création du nouveau Palais de justice inscrit effectivement en première priorité.

J'ai pour habitude de rappeler que priorité est un terme qui s'accommode mal du pluriel, le passage de seconde priorité à première priorité représente ainsi véritablement un progrès pour ce projet que le Conseil d'Etat a acté il y a moins de deux semaines de cela. Citons à cet égard, Henri Spiess, avocat et poète genevois qui parlait du Palais de justice en ces mots choisis tant il trouvait ce bâtiment indigne de sa fonction : Les temps sont arrivés qui ont annoncé les astres ; et voici s'écrouler colonnes et pilastres ; dans une mer de feu qui bout ; de l'antique Palais où languit la justice ; de ce triste, vétuste et croulant édifice ; plus rien ne va rester debout. C'était il y a plus de cent ans en arrière déjà, qu'Henri Spiess illustrait le sort de cet édifice.

Le Conseil d'Etat est conscient que l'enjeu dépasse la rationalisation d'une organisation qui conduit aujourd'hui, hélas, à de nombreux engorgements. Il s'agit ici de donner à Genève un ancrage à la justice dans ce nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets. C'est le lieu pour le Conseil d'Etat de dire également qu'au-delà de la dimension matérielle, se trouve une dimension immatérielle. Là aussi dans le droit fil du propos du procureur général, mais en y ajoutant, peut-être, un élément supplémentaire: il nous tient à cœur, pour l'Etat dans sa globalité, d'accompagner, voire dans la mesure du possible de précéder, le mouvement de la dématérialisation, non pas seulement, Mesdames, Messieurs, pour gagner en productivité, ce serait manquer d'ambition et sans doute se tromper un peu que d'envisager simplement les vertus de l'informatique et la dématérialisation comme une seule capacité d'améliorer la productivité. Non, parce que véritablement nous sommes convaincus, dans l'Etat dans sa globalité, qu'aujourd'hui la dématérialisation doit permettre de repenser un certain nombre de processus, de replacer, pour reprendre le propos du procureur général, le justiciable au cœur de la mécanique étatique et de le faire également en sa qualité d'administré ou d'usager pour tous les autres services de l'Etat. Nous ne pouvons donc, nous le Conseil d'Etat, qu'appuyer la démarche du pouvoir judiciaire, l'accompagner dans la mesure du possible. Nous souhaitons véritablement faire de notre cité, de notre République, un moteur de l'innovation dans le service aux citoyens.

Un dernier mot pour vous dire que, comme on le voit avec la politique criminelle commune instaurée voilà quelques années entre le Conseil d'Etat et le Ministère public, une bonne politique judicaire du point de vue du Conseil d'Etat est la résultante de trois variables: un budget qui est proposé par le Conseil d'Etat et attribué par le Grand Conseil, qui détermine notamment le nombre de juges - et je confirme ici que nous aurons prochainement l'occasion

de soutenir la démarche du pouvoir judiciaire s'agissant du Tribunal pénal; une bonne collaboration avec le Conseil d'Etat et évidemment les services qui en dépendent, c'est le deuxième ingrédient essentiel et je salue à mon tour ici la présence de nombreux services, certains très visibles, je pense à la police, mais également d'autres en civil qui jour après jour, incarnent ce besoin de croissance de la collaboration: je pense au SPAD, au SPMI au SDC, au SAPEM, à l'OCD également - je salue la présence du monde pénitentiaire - tout acronyme confondu bien connu ici qui matérialise, ce besoin de collaboration. Je disais un budget, une bonne collaboration et le troisième élément sur lequel je me permets de m'attarder brièvement, c'est la qualité de la législation. J'aimerai souligner ici le travail important qui est effectué en bonne intelligence avec la Commission de gestion du pouvoir judiciaire pour nous mettre à niveau, nous mettre à jour que cela soit sur les adaptions de la loi organique du pouvoir judicaire, dans un esprit autre que celui qui était celui de Carteret, un esprit beaucoup plus propice à la recherche de solutions, mais également sur du contenu. Nous travaillons en ce moment sur la loi pénale genevoise qui anime un certain nombre de séance de commissions judiciaires, nous travaillons également sur la capacité du justiciable a accéder, potentiellement plus facilement, à la justice. C'est le lieu également de dire qu'avec le procureur général, nous partageons une inquiétude, celle de voir la législation fédérale, et je m'adresse ici aux parlementaires fédéraux, évoluer dans un sens par trop compliqué. L'évocation de la réforme complète du code de procédure pénale qui est en train de jaillir des tiroirs de l'Office Fédéral de la Justice suffit à nous faire craindre les pires conséquences à cet égard.

Je conclurai en m'adressant à vous Mesdames, Messieurs les magistrats, ceci pour vous dire que le Conseil d'Etat est conscient, pour avoir encore récemment eu l'occasion d'échanger à la faveur d'un déjeuner habituel avec les présidents de juridiction, de l'importance et de la qualité de votre travail. Vous êtes confrontés, que ce soit dans la filière de droit public, la filière civile, la filière pénale ou encore cette jeune juridiction qu'est le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant que nous observons avec beaucoup d'attention, parce qu'il est le reflet de nombreuses évolutions de société, que ce soit pour les mineurs ou pour les majeurs, vous êtes confrontés à des moments très difficiles, à des comportements parfois inacceptables, à des situations ou des trajectoires qui illustrent des difficultés qui peuvent frapper tout à chacun, de la misère à laquelle l'on peut être confronté à Genève.

Vous devez prendre des décisions difficiles, prendre votre temps, parfois faire preuve de beaucoup de patience pour trouver les mots justes. J'aimerais vous dire ici que définitivement du point du vue du Conseil d'Etat, vous n'êtes pas des orgues de barbarie, vous êtes de véritables musiciens et nous comptons que vous le restiez. J'aimerais ici donc solennellement vous adresser l'expression de la gratitude et la reconnaissance du Conseil d'Etat pour votre engagement.

Vive la justice genevoise, vive la République et Canton de Genève!

Monsieur Pierre Maudet,

Conseiller d'Etat en charge du département de la sécurité et de l'économie.